

## SEANCE DU 11 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize le onze février à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni à la Mairie de Saint Loup Lamairé, sous la Présidence de Monsieur Pascal BIRONNEAU, Maire

Nombre de membres en exercice : 15      Présents : 13      Votants : 13

Date de la convocation : 04/02/2016

**PRESENTS** : MM. BIRONNEAU Pascal – Mmes RÉAU Micheline, FARDEAU Marielle et M. JAMET Patrick, adjoints – MM. SENDRÉ Maxime - BARREAU Ludovic - Mmes Cosette ROBERT- AUBRY Lucienne - MM. CHAUVEAU Jacques – CHATRY Eric - DEVROUTE Arnaud - Mmes MILLASSEAU Corinne - BOUCHET Eva

**Excusée** : Mme DOS SANTOS Maria (procuration à Mme RÉAU)

**Absent** : M.OZERÉE Ludovic

**Secrétaire de séance** : M. SENDRE Maxime

---

**Observations sur le procès verbal de la réunion du 12 janvier 2016** : le PV est adopté sans observation à l'unanimité

### **Achat de terrains**

Sur proposition de monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'acheter les parcelles cadastrées AO 53 d'une superficie de 6118 m<sup>2</sup> et AO 54 d'une superficie de 1732m<sup>2</sup> à monsieur NEAUX Philippe situées dans le quartier de la Valette au prix de 7,90€ le mètre carré.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte de vente et tout document se rapportant à la présente délibération.

### **Indemnité de fonctions**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les dispositions concernant les indemnités de fonction des maires ont été modifiés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 dans les communes de moins de 1000 habitants l'indemnité de fonction du maire est à titre automatique au taux plafond.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les indemnités votées en 2014 lors du renouvellement du conseil municipal à savoir :

L'indemnité de fonctions du Maire est fixée au taux de **22,20%** de l'indice 1015

L'indemnité de fonctions d'adjoint au Maire est fixée au taux de **8,02%** de l'indice 1015

L'indemnité de fonctions pour les conseillers est fixée à **0,96%** de l'indice 1015

### **Convention pour la répartition des frais d'entretien et de réparation de l'orgue**

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet de convention avec la communauté de communes et l'association des Amis de l'Orgue pour la répartition des frais d'entretien et de réparation de l'orgue situé dans l'église de Saint Loup sur Thouet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte les termes de cette convention et autorise monsieur le Maire à la signer.

### **Convention d'entretien des poteaux incendie**

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec le Syndicat des Eaux pour l'entretien des poteaux incendie et que celle-ci s'est terminée au 31 décembre 2015.

Il propose une nouvelle convention qui définit les conditions d'entretien, de réparation et d'utilisation des poteaux incendie implantés à l'intérieur du périmètre du Syndicat, elle a également pour but de définir les conditions d'installation de nouveaux poteaux. La rémunération du syndicat des eaux du Val du Thouet sera de 52€ HT par ouvrage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer cette convention qui sera conclue pour une durée de 3 ans.

.../...

### **Changement dénomination sociale titulaire marché**

Monsieur le Maire informe que la société Sarl Sorin titulaire du marché lot 7 Chauffage Ventilation Sanitaires Plomberie pour les travaux de réhabilitation des logements de l'ancienne gendarmerie a été transférée à la société Sarl Rateau dont le siège social est à Thouars. Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du transfert de la société et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché.

### **Consultation pour la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne école et la création de deux logements attenants**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 26 novembre 2015 il a été décidé d'étudier la possibilité de réhabiliter l'ancienne école et de créer deux logements attenants. Afin de poursuivre ce projet il y a lieu de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux.

Après avoir pris connaissance des éléments de la consultation, le conseil municipal autorise le lancement de la consultation auprès de maîtres d'œuvre et approuve le règlement de la consultation notamment les critères d'analyses (60% pour la valeur technique et 40% pour le prix).

### **Mise à disposition de terres agricoles**

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose des terres agricoles actuellement exploitées par monsieur BELLEVILLE Claude. Suite à un changement d'identité juridique, le Conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, accepte de mettre à disposition à titre précaire ces terrains (parcelles cadastrées ZI 12 et une partie des parcelles situées sur la zone de Tillais) à EARL La Brousse.

### **Vente de bois**

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose de bois de chauffage susceptibles d'être vendus. Il y a donc lieu de fixer un prix de vente pour un stère de bois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de vendre le stère de bois de chauffage à 40€.

### **Randonnée cyclotourisme**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une randonnée cyclotourisme – organisée par l'ASPTT Poitiers cyclo – traversera la commune le 12 mars 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour la traversée du village.

### **Questions et informations diverses**

- Convention de partenariat avec la Croix Rouge sur la coordination de la collecte
- des textiles, linge de maison et chaussures sur le territoire.
- Mise en ligne du site internet de la commune prévue fin mars 2016.
- Visite du bourg d'Oiron le 27 février.
- L'homologation « petite cité de caractère » a été reconduite pour une durée de 5 ans.